

35) Hébergement touristique de courte durée (auberge de jeunesse, centre-sportif, colonies de vacances, gîte d'étape et refuge de montagne)

I. Périmètre

Les activités d'hébergement touristique de courte durée concernent la section 2 de la nomenclature NAF et principalement de la sous-section 55 (55.20 Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée) à l'exception des résidences de tourisme et villages vacances. Ces derniers sont regroupés dans la catégorie « Résidence de tourisme et loisirs ».

La segmentation en sous-catégories des activités d'hébergement touristique de courte durée est déclinée de la façon suivante :

- Hébergement touristique de courte durée - Administration et bureaux (Bureaux Standards) ;
- Hébergement touristique de courte durée - Sanitaires et zone de couchages ;
- Hébergement touristique de courte durée - Zone de restauration ;
- Hébergement touristique de courte durée - Cuisine ;
- Hébergement touristique de courte durée - Valeur par défaut.

En fonction de la situation, d'autres services secondaires peuvent être proposés dans les établissements d'hébergement touristique de courte durée et peuvent être sélectionnés en fonction de leur importance au niveau de l'établissement. Ces services secondaires font notamment l'objet des sous-catégories suivantes, relevant d'autres catégories :

- Salle de loisirs : casino, billard, etc. (Cf. catégorie Etablissement de nuit et de loisirs)
- Soins de la personne : Coiffeur - Salon d'esthétique - Massage... (Cf. catégorie Commerce et service de détail - Equipement de la personne et loisirs (surface de vente < 800 m²))
- Espaces de coworking ou réunion (Cf. catégorie Bureaux - Service Public - Banque).

A noter que la zone de restauration correspond à une zone partagée jouxtant la cuisine partagée afin de manger les plats préparés ; si l'établissement propose un service de restauration, les surfaces associées doivent être renseignées selon la segmentation de la catégorie « Restauration ».

II. Indicateurs d'intensité d'usage

Indicateurs d'intensité d'usage temporels :

L'amplitude horaire annuelle d'utilisation des locaux **Nb_h_ouvrées** (h ouvrées/an) est utilisée comme indicateur d'intensité d'usage temporel pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) ». Elle correspond aux heures d'utilisation et d'entretien de ces locaux pour toutes les sous-catégories. Les heures de gardiennage ne sont pas comprises dans cet indicateur.

Pour les autres sous-catégories, des indices d'occupation mensuels sont utilisés comme indicateurs d'intensité d'usage temporel. Ces indices d'occupation mensuels permettent d'obtenir un objectif basé sur une valeur CVC « saisonnalisée » tenant compte des périodes d'ouverture, selon la formule de calcul ci-dessous :

$$CVC_{saisonialis} \text{ est } = \left[\text{Chauffage}_{abs} * \left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occ \text{ mois } j} * DJ_{ch \text{ mois } j}}{\sum_1^{12} DJ_{ch \text{ mois } j}} \right) + \text{Refroidissement}_{abs} * \left(\frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occ \text{ mois } j} * DJ_{fr \text{ mois } j}}{\sum_1^{12} DJ_{fr \text{ mois } j}} \right) + \text{Ventilation}_{abs} * \frac{\sum_{j=1}^{12} i_{occ \text{ mois } j}}{12} \right]$$

Avec :

$$i_{occ \text{ mois } j} = \frac{\text{nb jours du mois } j \text{ occupés}}{\text{nb jours du mois } j}$$

$i_{occ \text{ mois } j}$: indice d'occupation du mois j ;

$DJ_{ch \text{ mois } j}$: Degrés-Jour chauffage du mois j

$DJ_{fr \text{ mois } j}$: Degrés-Jour refroidissement du mois j

Chauffage_{abs}, Refroidissement_{abs} et Ventilation_{abs} : Valeurs de consommation de bâtiments performants, respectivement de chauffage, de refroidissement, de ventilation, multipliée par CVC_{abs}

un ratio « $\text{Chauffage}_{abs} + \text{Refroidissement}_{abs} + \text{Ventilation}_{abs}$ » - CVC_{abs} correspondant au dernier quartile des consommations CVC des mêmes bâtiments - (la valeur de ce ratio est généralement très proche de 1).

Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques :

Les indicateurs d'intensité d'usage surfacique sont différenciés selon les sous-catégories :

- Pour la sous-catégorie « Administration et bureaux (Bureaux Standards) » :
 - La surface de plancher par poste de travail **Surf_poste** (m²/poste), ou surface utile brute, correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de postes de travail.
 - Le taux d'occupation **T_occ** (%), correspondant à la moyenne de la proportion de postes de travail occupés. La proportion de postes occupés est le nombre de postes occupés sur le nombre de postes total de la sous-catégorie.
- Pour la sous-catégorie « Hébergement touristique de courte durée - Sanitaires et zone de couchages » :
 - Le taux d'occupation **T_occ_chambre** (%), correspondant à la moyenne de la proportion des chambres occupées de l'établissement, sur l'intégralité de la période d'ouverture de l'établissement ;
 - La Surface de plancher par zone de couchage **SDP_par_chambre** (m²/chambre), correspondant à la surface de plancher de la sous-catégorie rapportée au nombre de chambres.

III. Valeurs absolues

Valeurs de Chauffage_{abs}, Refroidissement_{abs} et Ventilation_{abs} tels que définis au II. de la présente partie, selon les sous-catégories :

Valeurs de Chauffage_{abs}, Refroidissement_{abs} et Ventilation_{abs} pour les sous-catégories « Hébergement touristique de courte durée - Sanitaires et zone de couchages », « Zone de restauration », « Cuisine » et « Valeur par défaut »

Chauffage _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	45	49	42	40	41	34	33	27	0	0	0	0	0
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	56	61	53		52	44	40	34	0	0			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		74	65			55	51	43				24	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		91	81			71	65	56				61	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			90			80	73	65					
Refroidissement _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	4	5	7	4	5	8	11	13	120	141	146	59	147
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	2	3	4		3	5	8	8	65	89			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		2	3			3	6	5				14	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		1	1			2	3	3				5	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			1			1	2	2					
Ventilation _{abs} en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a à H3								Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Toutes altitudes	15								15	15	15	15	15

Valeurs absolues :

« Sous-catégorie “Hébergement touristique de courte durée - Administration et bureaux (Bureaux Standards)” »

(NAF : Section N - Activités de service administratif et de soutien - code 82.11Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Géographiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	57	66	62	57	50	56	63	40	47	54	55	27	56
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	68	77	71		61	64	66	44	29	37			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		90	81			75	68	54				28	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			125	115			109	99	84				49
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			133			117	107	92					
Composante USE	USE étalon = 50 kWh/m ² /an												Part_USE_variable= 0,77
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon												Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Amplitude horaire annuelle (h ouvrées/ an) Nb_h_ouvrées						3 120		Amplitude horaire annuelle étalon (h ouvrées/an) Nb_h_ouvréesétalon			3 120	
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher par poste de travail (m ² /poste) Surf_poste Taux d'occupation (%) T_occ						18		Surface par poste étalon (m ² /poste) Surf_posteétalon Taux d'occupation étalon (%) T_occétalon			18	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x (Nb_h_ouvrées / Nb_h_ouvréesétalon) x [Part_USE_variable x (T_occ / T_occétalon) x (Surf_posteétalon / Surf_poste) + (1-Part_USE_variable)] + 0,28 x CVC x (Nb_h_ouvrées - Nb_h_ouvréesétalon) / Nb_h_ouvréesétalon												

Nota : **Nb_h_ouvréesétalon** à 3 120 h ouvrées/an correspond à 52 semaines ouvrées x 5 jours ouvrés x 12 h amplitude quotidienne

0,28xCVx(**Nb_h_ouvrées** - **Nb_h_ouvréesétalon**) / **Nb_h_ouvréesétalon** correspond à l'impact indirect sur la composante CVC du nombre d'heure ouvrées réelles par rapport à l'amplitude horaire étalon

« Sous-catégorie “Hébergement touristique de courte durée - Sanitaires et zone de couchages” »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	64	69	63	59	61	57	58	54	136	156	161	75	163
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	74	79	73		70	64	63	56	81	105			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		91	83			74	72	63				53	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			107	97			87	83	74				81
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			106			96	90	82					
Composante USE	USE étalon = 35 kWh/m ² /an												Part_USE_variable = 0,70
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon												Indicateur d'intensité d'usage étalon
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ_j	Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occ_j 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1											Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ_{j étalon} i_occ_{j étalon} 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Surface de plancher (m ² /chambre) SDP_par_chambre Taux d'occupation (%) T_occ_chambres						25		Surface de plancher étalon (m ² /chambre) SDP_par_chambreétalon Taux d'occupation (%) T_occ_chambresétalon			25	
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x ($\sum_{j=1}^{12} i_{occ_j} / \sum_{j=1}^{12} i_{occ_j \text{ étalon}}$) x [Part_USE_variable x (T_occ_chambres / T_occ_chambresétalon) x (SDP_par_chambreétalon / SDP_par_chambre) + (1-Part_USE_variable)] + [CVC saisonnalisé - CVC]												

Nota : **i_occ_j** est compris entre 0 et 1. Les valeurs de **i_occ_{j étalon}** correspondent à un fonctionnement continu.

La valeur de **T_occ_chambres** varie entre 0 et 100.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie “Hébergement touristique de courte durée - Zone de restauration” »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.20Z)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques																							
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte											
Altitude < 400 m Référence 100 m	64	69	63	59	61	57	58	54	136	156	161	75	163											
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	74	79	73		70	64	63	56	81	105														
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		91	83			74	72	63				53												
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m			107	97			87	83	74				81											
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			106			96	90	82																
Composante USE	USE étalon = 5 kWh/m ² /an																							
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon												Indicateur d'intensité d'usage étalon											
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ_j	Mois 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 i_occ_j 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1											Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ_{j étalon} i_occ_{j étalon} 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1											
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																							
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x ($\sum_{j=1}^{12} i_{occ_j} / \sum_{j=1}^{12} i_{occ_j \text{ étalon}}$) + [CVC saisonnalisé - CVC]																							

Nota : **i_occ_j** est compris entre 0 et 1. Les valeurs de **i_occ_{j étalon}** correspondent à un fonctionnement continu.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie “Hébergement touristique de courte durée - Cuisine” »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.202)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	64	69	63	59	61	57	58	54	136	156	161	75	163
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	74	79	73		70	64	63	56	81	105			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		91	83			74	72	63				53	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		107	97			87	83	74				81	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			106			96	90	82					

Composante USE	USE étalon = 59 kWh/m ² /an																																																																		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon																																																												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ _j	<table border="1"> <tr> <th>Mois</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> <th>8</th> <th>9</th> <th>10</th> <th>11</th> <th>12</th> </tr> <tr> <td>i_occ_j</td> <td>1</td> </tr> </table>	Mois	1	2	3							4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occ _j	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	<table border="1"> <tr> <th>Mois</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> <th>8</th> <th>9</th> <th>10</th> <th>11</th> <th>12</th> </tr> <tr> <td>i_occ_{j étalon}</td> <td>1</td> </tr> </table>	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occ _{j étalon}	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ _{j étalon}					
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																																							
i_occ _j	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1																																																							
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																																							
i_occ _{j étalon}	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1																																																							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																																																																		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x ($\sum_{j=1}^{12} i_{occ_j} / \sum_{j=1}^{12} i_{occ_j étalon}$) + [CVC saisonnalisé - CVC]																																																																		

Nota : i_occ_j est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occ_{j étalon} correspondent à un fonctionnement continu.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.

« Sous-catégorie “Hébergement touristique de courte durée - Valeur par défaut” »

(NAF : Section II - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - code 55.202)

Composante CVC en kWh/m ² /an	Zones Climatiques												
	H1a	H1b	H1c	H2a	H2b	H2c	H2d	H3	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Altitude < 400 m Référence 100 m	64	69	63	59	61	57	58	54	109	125	129	60	130
400 m ≤ Altitude < 800 m Référence 500 m	74	79	73		70	64	63	56	65	84			
800 m ≤ Altitude < 1200 m Référence 900 m		91	83			74	72	63				43	
1200 m ≤ Altitude < 1600 m Référence 1400 m		107	97			87	83	74				65	
Altitude ≥ 1600 m Référence 1700 m			106			96	90	82					

Composante USE	USE étalon = 20 kWh/m ² /an																																																																		
Type d'indicateur d'intensité d'usage	Indicateur d'intensité d'usage à renseigner par l'assujetti Valeur de référence associée à la USE étalon						Indicateur d'intensité d'usage étalon																																																												
Indicateurs d'intensité d'usage temporels	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ _j	<table border="1"> <tr> <th>Mois</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> <th>8</th> <th>9</th> <th>10</th> <th>11</th> <th>12</th> </tr> <tr> <td>i_occ_j</td> <td>1</td> </tr> </table>	Mois	1	2	3							4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occ _j	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	<table border="1"> <tr> <th>Mois</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> <th>7</th> <th>8</th> <th>9</th> <th>10</th> <th>11</th> <th>12</th> </tr> <tr> <td>i_occ_{j étalon}</td> <td>1</td> </tr> </table>	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	i_occ _{j étalon}	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Indice d'occupation (du mois j=1 : janvier à 12 : décembre) i_occ _{j étalon}					
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																																							
i_occ _j	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1																																																							
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12																																																							
i_occ _{j étalon}	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1																																																							
Indicateurs d'intensité d'usage surfaciques	Pas de modulation surfacique																																																																		
Formule de modulation en fonction du volume d'activité	USE modulé (kWh/m ² /an) = USE étalon x ($\sum_{j=1}^{12} i_{occ_j} / \sum_{j=1}^{12} i_{occ_j étalon}$) + [CVC saisonnalisé - CVC]																																																																		

Nota : i_occ_j est compris entre 0 et 1. Les valeurs de i_occ_{j étalon} correspondent à un fonctionnement continu.

[CVC saisonnalisé - CVC] permet de prendre en compte l'activité éventuellement saisonnière de l'établissement. La valeur « CVC saisonnalisé » est définie au II. de la présente partie ; « CVC » est la valeur de la composante CVC de la sous-catégorie, décrite dans la première partie du tableau.